



VILLE DE

**Sainte-Marie  
aux-Mines**

Accusé de réception en préfecture  
068-216802983-20260605-30\_2026-DE  
Date de télétransmission : 09/06/2026  
Date de réception préfecture : 09/06/2026

## CONSEIL MUNICIPAL DE SAINTE-MARIE-AUX-MINES

### Extrait du Registre des Délibérations

Nombre de membres élus au Conseil : 27 dont 27 sont encore en fonction. Séance du 05 Juin 2026. Etaient présents à la séance sous la présidence de Mme Noëllie HESTIN, Maire : 20 membres, absents excusés ayant donné procuration : 6 membres, absents excusés : 0 membres, absent : 1 membre

### POINT N° 30

#### BILAN DES ACQUISITIONS ET DES CESSIONS PORTANT SUR L'ANNEE 2025

L'article L.11 de la loi n° 95-127 du 8 février 1995 prévoit que le bilan des acquisitions et cessions opérées par les communes de plus de 2 000 habitants donne lieu chaque année à une délibération du conseil municipal.

Le tableau ci-après annexé présente le détail des acquisitions et cessions réalisées en 2025.

Le conseil municipal est appelé à prendre acte de ce bilan annexé à la présente délibération.

#### LE CONSEIL MUNICIPAL,

**PREND ACTE** du bilan des acquisitions et cessions opérées par la Ville de Sainte-Marie aux Mines pour l'année 2025.

La secrétaire de séance

Nadège FLORENTZ

La Maire

Noëllie HESTIN